

3. Constituer un comité d'actualisation

Comme dans le cas d'une élaboration de programme, tous les enseignants ne peuvent travailler en même temps à la réalisation du projet. Aussi, il nous semble important de créer un comité de travail restreint le plus rapidement possible. Ce comité de travail, ou comité d'actualisation, relèvera directement du comité de programme. Le comité de programme devra donc être tenu informé de la progression des travaux à chaque étape du processus.

Composition

Nous considérons que le comité d'actualisation devrait être formé de tout au plus trois ou quatre personnes.

Pour un programme technique

- Entre un et trois des enseignants membres de la discipline principale;
- le conseiller pédagogique assigné pour soutenir l'actualisation.

Pour un programme préuniversitaire

- Entre un et trois enseignants évoluant dans le programme et au courant de son fonctionnement;
- le conseiller pédagogique assigné pour soutenir l'actualisation.

Les enseignants membres du comité d'actualisation n'ont pas nécessairement à être membre du comité de programme. Le comité d'actualisation est cependant responsable de tenir le comité de programme informé de l'évolution des travaux pour qu'ainsi tous et toutes soient au courant des décisions à prendre. Il est par ailleurs à noter que les membres du comité de programme sont pour leur part responsables d'informer les départements qu'ils représentent des travaux accomplis dans le cadre de l'actualisation locale de programme.

Mandat

Le comité d'actualisation devra :

- se familiariser avec la documentation pertinente;
- préciser la problématique à corriger;
- prendre en charge la responsabilité de l'actualisation, soit la réalisation de l'ensemble des opérations du présent guide;
- tenir le comité de programme informé de l'évolution des travaux.